

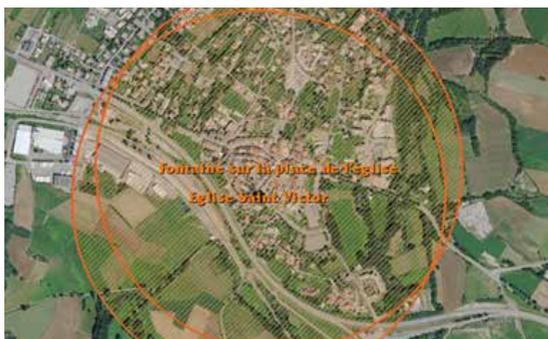
## ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF) : MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES INSCRITS

- ✓ Un monument historique est, en France, un monument ou une entité recevant, par arrêté, un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.
- ✓ **Deux niveaux de protection existent** : un monument peut être « classé » ou « inscrit », l'inscription étant une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.



### 1. MONUMENT HISTORIQUE

La commune de Charges possède deux **bâtiments classés au titre des Monuments Historique (MH)** au centre du bourg : l'**église Saint-Victor** et la **Fontaine de la Place Lesdiguières**. Ces unités sont protégées et sont au cœur d'un périmètre de protection de 500m.



#### A L'INTÉRIEUR DE CE PÉRIMÈTRE :

- **Toute demande d'autorisation est soumise à l'avis conforme de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France)**. Lorsque ce dernier rend un avis, la commune ne peut y déroger (une autorisation par accord tacite n'est pas possible).
- **Le délai d'instruction de toutes les autorisations est majoré d'1 mois.**

*SELON LE TYPE DE PROJET ENVISAGÉ, CONTACTEZ LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (STAP). UN ARCHITECTE POURRA ÉMETTRE UN AVIS PRÉALABLE. CETTE PRÉ-CONSULTATION NE VOUS DISPENSERA PAS DE LA CONSULTATION OBLIGATOIRE LORS DE L'INSTRUCTION NI DE LA MAJORATION DE DÉLAI, MAIS VOUS PERMETTRA D'ÊTRE EN PHASE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'ABF ET D'ÉVITER AINSI UN REFUS.*

#### **RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE :**

STAP 05 - CITÉ ADMINISTRATIVE DESMICHÈLS BP 1607 - 05016 GAP CEDEX  
TÉLÉPHONE : 04 92 53 15 30

#### **VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LE PÉRIMÈTRE DE VOTRE PROJET ? CONTACTEZ LA MAIRIE :**

MARIE DE CHORGES - GRAND RUE - 05230 CHORGES  
TÉLÉPHONE : 04 92 50 60 30

**SERVICE  
COMMUN  
D'INSTRUCTION**  
Communauté de  
communes de la  
Vallée de l'Avance

Uniquement sur  
rendez-vous :  
MARDIS et  
MERCREDIS  
de 9h00 à 12h00

Téléphone :  
04 92 50 20 50

Email :  
urbanisme@valleede  
lavance.com

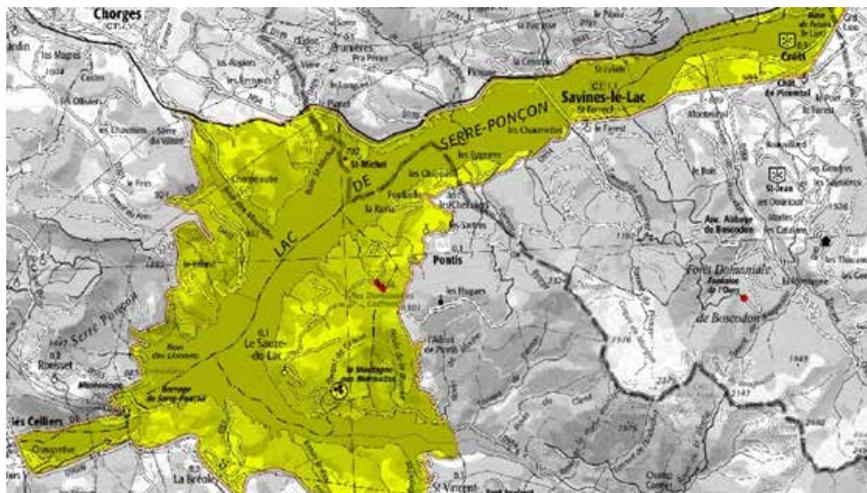
Adresse :  
33, rue de  
la Lauzière  
05230  
LA BATIE-NEUVE

✓ Un **site classé ou inscrit**, en France, est un espace ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au **nom de l'intérêt général**, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).



## 2. SITE INSCRIT

La commune de Chorges possède un site inscrit : **le barrage de Serre-Ponçon**.



### A L'INTÉRIEUR DE CE PÉRIMÈTRE :

- L'article R425-30 du code de l'urbanisme stipule que «lorsque le projet est situé dans un site inscrit, **les travaux ne peuvent être entrepris avant l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande ou de la déclaration**».
- **Les demandes d'autorisation sont soumises à l'avis consultatif de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).**
- **Le délai d'instruction est majoré d'1 mois.**

*SELON LE TYPE DE PROJET ENVISAGÉ, CONTACTEZ LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (STAP). UN ARCHITECTE POURRA ÉMETTRE UN AVIS PRÉALABLE. CETTE PRÉ-CONSULTATION NE VOUS DISPENSERA PAS DE LA CONSULTATION OBLIGATOIRE LORS DE L'INSTRUCTION NI DE LA MAJORATION DE DÉLAI, MAIS VOUS PERMETTRA D'ÊTRE EN PHASE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'ABF ET D'ÉVITER AINSI UN REFUS.*

### RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE :

STAP 05 - CITÉ ADMINISTRATIVE DESMICHÈLS BP 1607 - 05016 GAP CEDEX  
TÉLÉPHONE : 04 92 53 15 30

### VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LE PÉRIMÈTRE DE VOTRE PROJET ? CONTACTEZ LA MAIRIE :

MARE DE CHORGES - GRAND RUE - 05230 CHORGES  
TÉLÉPHONE : 04 92 50 60 30



**SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION**  
Communauté de communes de la Vallée de l'Avance

Uniquement sur rendez-vous :  
**MARDIS** et **MERCREDIS**  
de 9h00 à 12h00

Téléphone :  
04 92 50 20 50

Email :  
urbanisme@valleedeavance.com

Adresse :  
33, rue de la Lauzière  
05230  
LA BATIE-NEUVE